

## Conditions générales de vente de la formation

### NOTE PREALABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de prestation de services en formation. L'inscription du Client via notre site internet ([www.qualizo.fr](http://www.qualizo.fr)) implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente qui seront partiellement reprises dans la convention ou le contrat de formation professionnelle. Elles resteront en vigueur pendant la durée nécessaire à la réalisation des prestations et paiement total qui en découle. Aux termes des présentes, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification qui lui est attribuée ci-après.

### DEFINITIONS

#### **Le Prestataire (QUALIZO®) :**

La définition « Prestataire » désigne QUALIZO®, SAS au capital de 2 000,00€, déclaré organisme de formation professionnelle continue (APE : 7022Z sous la classification « Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ») auprès de la Préfète de la région Nouvelle Aquitaine – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75170300417, dont le siège social est situé au 6 rue des Magnolias – 17138 Saint-Xandre, immatriculée au Registre du Commerce de La Rochelle sous le numéro SIREN 914603899 représentée par Madame Carole SOMMER – Présidente de l'organisme de formation QUALIZO®

#### **Le Client :**

Le terme « Client » désigne la personne morale, signataire de la convention de formation (au titre et contenu de l'Article L6353-2 du Code du Travail), ou désigne la personne physique dûment habilitée, signataire du contrat de Formation (au titre et contenu de l'Article L6353-3 du Code du Travail), acceptant volontairement les présentes Conditions Générales de Vente de formation. Le Client désigne également les signataires de conventions de formation tripartites – relation financière avec un « OPCO ou FAF » (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du code du travail).

Les conditions générales s'appliquent de façon exclusive aux formations « inter-entreprises & intra-entreprise », formations en cours particulier conclues entre le Prestataire et le Client.

#### **L'OPCO ou FAF:**

La définition « OPCO » désigne l'Opérateur de Compétences, tierce partie contractuelle – établissement de collecte des fonds de la formation professionnelle en vue de financer les projets de formation professionnelle dont pourrait profiter le Client, selon des conditions d'obtention spécifiques définies l'OPCO dont dépend le secteur d'activité du Client. Le « FAF » désigne le Fonds d'Assurance Formation pour les indépendants et chefs d'entreprise (AGEFICE, FIFPL, AFDAS, FAFCEA, VIVEA, OCAPIAT, FAFPM)

#### **Action de formation :**

Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation. Les actions de formation financées par les employeurs (L 6353-1 du Code du Travail) se déroulent conformément à un programme préétabli pour les formations inter-entreprises, et personnalisées pour les formations intra-entreprises et en cours particulier. Le programme précisera les objectifs pédagogiques, les moyens mis en œuvre, pré-requis et nombre de jours conseillés pour la formation choisie. L'encadrement pédagogique mis en œuvre durant la formation définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats.

#### **Formations Inter-entreprises :**

Elles sont d'une durée minimale de 6 heures (1 jour ou ½ journées ou autres modalités notamment pour les formations en e-learning ou de langues) réalisés dans nos locaux ou des locaux loués à cet effet ou encore mis à disposition par le Prestataire en fonction de la demande.

Plusieurs stagiaires peuvent participer simultanément à cette session dans le respect au préalable d'un niveau homogène du groupe de participants.

Des sessions inter-entreprises peuvent être organisées à la condition de rassembler au minimum 6 stagiaires aux conditions de règlement prévues à l'avance.

#### **Formations Intra-entreprises :**

Formation d'une durée et programme personnalisés pour les Clients privés.

Ces formations seront exclusivement composées des membres de l'entreprise Cliente. Les formations intra-entreprises se tiendront la plupart du temps au sein de l'entreprise Cliente, aux conditions de la mise à disposition d'une salle dédiée à la pédagogie informatique. Si le Client ne possède pas de salle équipée et respectant les obligations en termes d'accueil de personnes en situation de handicap, il lui appartiendra de trouver un lieu satisfaisant à ces obligations.

#### **Formations Coursus (ou parcours) :**

Les formations professionnelles dénommées Coursus sont des formations associant plusieurs modules inter et intra-entreprises ne délivrant pas de certification. Les formations Coursus comprennent au minimum 2 formations sur des thèmes complémentaires.

Le Client devra prendre en compte ces conditions et ne pourra éventuellement pas justifier de journées continues, sauf disponibilités communes avec le Consultant Formateur.



**Formations certifiantes ou diplômantes :** Les formations professionnelles certifiantes ou diplômantes sont des formations permettant d'acquérir ou développer des compétences professionnelles donnant accès à un emploi. Elles satisfont aux exigences arrêtées par les ministères de l'éducation et de la formation professionnelle continue.

**Matériel de formation :**

Le terme désigne tout manuel de formation, produit de formation en ligne, banque de questions, banque de connaissances, notes de cours et tout autre matériel en soutien du programme de formation rédigés par QUALIZO® ou ses fournisseurs tiers afin d'être fournis au Client.

**Matériel :**

Le terme désigne le matériel d'évaluation et de formation de QUALIZO®, y compris le Matériel de formation et le Matériel à usage restreint, qu'il soit imprimé ou enregistré sur tout autre support (tels que vidéo, DVD, CD-ROM ou autre logiciel) ;

**Marques :**

Le terme désigne toutes les marques déposées ou non et utilisées par QUALIZO® dans le cadre de ses activités.

## 1. MODALITES D'INSCRIPTION – D'INTEGRATION

- La pré-inscription peut se faire par le biais de notre site internet qualizo.fr lien <https://qualizo.fr/formation/> en indiquant précisément vos coordonnées, la formation choisie, la date de session ou spécifique dans le cas d'intra-entreprise à confirmer selon disponibilités communes avec le formateur, et le niveau requis pour la formation, les modalités de financement et vos besoins spécifiques. Le niveau des sessions est important à respecter. Une étude préalable de l'évaluation des besoins est transmise au Client, suivi si besoin d'un entretien téléphonique (avec un membre de l'équipe pédagogique ou/et le formateur) afin que le Client/stagiaire soit intégré dans un groupe de niveau homogène au sien et que ses éventuels besoins liés à l'organisation notamment liés à une situation de handicap soient pris en compte. Dans les cas de demande de formation intra-entreprise, le même processus sera respecté. La convention (ou le contrat) n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de l'inscription et des présentes Conditions Générales de Vente. Toute inscription signée et retournée au Prestataire vaut acceptation des présentes conditions générales de vente. Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite du Prestataire.
- A l'exception des formations dites de développement personnel, la participation aux formations professionnelles continues proposées par le Prestataire est conditionnée par le fait que la personne inscrite l'utilise dans le cadre professionnel ou à destination professionnelle. De plus, la participation au cursus de formation n'est effective qu'après validation du dossier et à une procédure de sélection. Toutes les phases de validation ou de sélection des participants à la formation relèvent de la décision du Prestataire. Dans le cadre des conventions (ou contrat) de formation professionnelle, le Prestataire se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client en l'absence de règlement de l'acompte à l'inscription puis du règlement intégral de la facture, hors formation longue.

## 2. CONDITIONS, CONTENU ET PRIX DES FORMATIONS

- Les informations sur la conception et le contenu des formations, ainsi que leur prix, sont valables à la date de publication, mais peuvent être modifiés sans préavis.
- Dans l'éventualité d'un nombre insuffisant de participants ou d'autres événements indépendants de sa volonté, le Prestataire se réserve le droit d'annuler une formation ou d'en modifier la date sans engager sa responsabilité ni dédommager les personnes inscrites.
- Le Client comprend et reconnaît que la validation effective d'un programme de certification nécessite des participants de démontrer leur compréhension des principes théoriques et pratiques
- Lorsqu'une session de formation exige un travail préparatoire avant la session de formation (travail préalable tel que détaillé dans les e-mails de confirmation envoyés par le Prestataire), nous nous réservons le droit de refuser la participation à la session de formation si ce travail préalable n'a pas été effectué. Dans ce cas, le participant se verrait proposer un report vers une autre session de formation sous réserve du paiement de frais de report conformément à la clause 8
- Seuls les participants ayant réglé les frais d'inscription sont autorisés à participer et/ou à observer tout événement ou session de formation, y compris les ateliers et les activités associées, sauf accord écrit préalable entre le Client et le Prestataire.
- Pour les particuliers n'ayant pas recours à des financement, l'inscription est validée à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours (14 jours pour les contrats conclu à distance). Pour toute rétractation, le client informe le Prestataire en renvoyant le bordereau de rétractation par mail à [contact@qualizo.fr](mailto:contact@qualizo.fr). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du client. Le client peut expressément renoncer au délai de rétractation notamment pour pouvoir bénéficier de la formation à une date et/ou un lieu précis ne permettant pas le respect de ce délai. Dans ce cas, il informe le prestataire en barrant la clause dans le contrat, signant et portant la mention manuscrite « Je renonce expressément à mon droit de rétractation ».
- Les prix sont communiqués en euros hors taxes (HT). Le Prestataire est soumis au taux de TVA de 20%

## 3. MODALITÉS DE NOS FORMATIONS

- **Nombre de participants :** Les participants seront intégrés dans une session d'un effectif moyen de 10 stagiaires suivant le type de formation et de 1 à 12 participants selon demandes particulières de la part du Client.
- **Déroulement de la formation :** Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur la convocation de formation qui sera envoyée au(x) Client(s) et Participant(s). Les horaires de début et fin de formation sont généralement de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner d'une heure. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et seront confirmés ou modifiés sur ladite convocation. Ces horaires sont amenés à être légèrement modifiés selon le règlement intérieur de l'établissement recevant les formations.
- **Nature de l'action de formation :** Les actions de formation assurées par le Prestataire entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail comme les actions de promotion professionnelle, les actions de conversion ou encore les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, entre autres. Le Prestataire assure également des formations de développement personnel qui n'entrent pas dans le champ de la formation professionnelle continue.
- **Sanctions de l'action de formation :** Conformément à l'article L.6353-1 alinéa 2 du Code de Travail, le Prestataire remettra, à l'issue de la formation, un certificat de réalisation (ou attestation) mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation en cas de demande de capitalisation. En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation ou sanctionnant la formation objet des présentes est



conditionnée au complet paiement du prix de la formation par le Client au Prestataire. En cas de demande de capitalisation, l'attestation de suivi ne pourra être remise que si le participant a été assidu à l'ensemble des dates de formation programmées.

- **Assiduité** : La participation à la totalité des formations organisées par le Prestataire dans le cadre de ses formations est obligatoire. Toute absence à une journée doit être exceptionnelle et nécessitera un justificatif écrit. Un document de décharge de responsabilité sera fourni par le Prestataire au participant, ce dernier devra le remplir s'il devait quitter la formation plus d'une demi-heure avant la fin de la journée soit 16 h 30. Ces horaires sont valables à titre indicatif suivant le règlement intérieur du lieu définitif de la formation.
- **Lieu de l'Action de formation** : Pour les grandes villes (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse), les modules de formation se déroulent au cœur ou proche périphérie. Le Prestataire pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres. Pour les autres villes, il convient de se reporter à la convocation de formation qui sera envoyée au Client et/ou Participant avant la formation.
- **Assurance** : Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire. Le Client s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

#### 4. SESSIONS DE FORMATION DISPENSEES EN DISTANCIEL

Lorsqu'une session de formation, ou toute composant de celle-ci, est délivrée en distanciel, les conditions suivantes s'appliquent :

- Seuls les participants inscrits à la session de formation sont autorisés à assister à la ou aux sessions de formation en question.
- Les consignes et les codes de connexion à la session de formation sont personnels. Ils ne peuvent être utilisés par personne d'autre ni être transférés ou fournis à une tierce partie ou organisation.
- Si un participant ou toute autre personne tente de faire un usage multiple des informations d'inscription et de connexion fournies par QUALIZO® en les divulguant à d'autres, le participant et l'organisation qui l'emploie seront responsables de ces connexions multiples à la session de formation en utilisant les informations d'inscription. Seuls les participants inscrits à la session de formation et ayant suivi tous les modules du programme sont habilités à recevoir un certificat de réalisation ou une certification dans le cadre du programme. Pour le passage de certification, une pièce d'identité lisible sera exigée.
- Les participants reconnaissent que la participation aux sessions de formation nécessite l'utilisation de certaines solutions technologiques. Les participants s'engagent, à leurs propres frais : (a) disposer de leur propre lieu de visionnage, de moyens informatiques, de service Internet et d'autres technologies, dispositifs et aménagements nécessaires pour participer à une session de formation en distanciel ; (b) installer tout logiciel nécessaire pour participer à la session de formation, y compris, sans limitation, leur propre accès Zoom (ou autre fournisseur tel que spécifié par le Prestataire) ; et (c) se conformer à toutes les exigences technologiques supplémentaires nécessaires spécifiés par écrit par le Prestataire. QUALIZO® décline toute responsabilité en cas de non-respect des exigences technologiques ci-dessus.
- QUALIZO® ne peut être tenue responsable de toute interruption du service ou de la capacité de connexion à Internet ou de vidéoconférence causée par l'équipement ou les technologies fournis, utilisés ou mis à disposition par le participant, ni de l'incapacité du participant à accéder à tout programme virtuel ou contenu ou fonctionnalité faisant partie du programme, ni de toute interruption du service ou de la capacité de connexion à Internet ou de vidéoconférence causée par des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Prestataire
- Outre les conditions relatives à la protection des données et de la vie privée énoncées à la clause 13 des présentes conditions, les conditions suivantes s'appliquent également :
  - QUALIZO® peut, à sa discrétion, contrôler l'inscription et l'accès aux sessions de formation, y compris le nombre d'ordinateurs et leurs adresses IP, pour s'assurer que les détails d'inscription et/ou de connexion n'ont pas été diffusés ;
  - QUALIZO® peut enregistrer les sessions de formation, sous réserve de l'accord des participants ou que le participant ayant refusé ne soit pas identifiable sur ces enregistrements ;
  - QUALIZO® peut transférer des données personnelles à des fournisseurs tiers de logiciels de vidéoconférence utilisés pour dispenser les sessions de formation en distanciel, en tant que sous-traitants aux fins du fonctionnement de la session de formation, comme indiqué dans notre Politique de Confidentialité. Les participants doivent également noter que ces fournisseurs de logiciels de vidéoconférence tiers peuvent utiliser les données personnelles des participants comme indiqué dans leur Politique de Confidentialité ; les utilisateurs de ces systèmes tiers doivent se référer à ces politiques pour plus de détails.
- Lorsque les participants à des sessions de formation en distanciel se voient offrir la possibilité d'assister gratuitement à une session de suivi d'un programme de formation (proposé à la discrétion du Prestataire), cela sera facultatif et la participation n'est pas requise pour la validation de la formation. Si un participant ne peut pas assister à cette session facultative, aucune autre session ne sera proposée par le Prestataire

#### 5. CONDITIONS GENERALES DES PROGRAMMES DE FORMATION EN INTRA-ENTREPRISE

##### 5.1 LES SERVICES :

- Le Prestataire fournira les Services au Client selon, et sous réserve des Conditions d'engagement et des Conditions générales de vente de QUALIZO®.
- Le Prestataire ne fournira pas les Prestations tant qu'il n'aura pas reçu une acceptation écrite des Conditions d'engagement par un représentant autorisé du Client. En acceptant les Conditions d'engagement, le Client accepte également d'être lié par les présentes Conditions générales de vente de QUALIZO®, à l'exclusion de toutes les autres conditions générales (y compris celles que le Client pourrait tenter de rendre applicables aux termes d'un ordre d'achat, d'une confirmation de commande, d'une spécification ou de tout autre document). Une fois signées et renvoyées par le Client, les Conditions d'engagement, ainsi que les présentes Conditions de QUALIZO®, constitueront le contrat entre le Prestataire et le Client.
- En acceptant les Conditions d'engagement, le Client autorise le Prestataire à réaliser l'ensemble des préparations pertinentes pour fournir les Services, y compris, mais sans s'y limiter, l'achat de matériel, la réservation de voyage, d'hébergement et des sorties (si nécessaire). Le Prestataire doit fournir les Services avec les compétences et le soin adaptés.



- Le Prestataire devra faire les efforts raisonnables pour s'assurer que toute description de la conception ou du contenu des formations est la plus claire possible, mais le Client est responsable, lorsqu'il accepte les Conditions d'engagement, de décider si une formation est adaptée à ses besoins et aux besoins de chaque participant.
- Le Client comprend et reconnaît que les participants à des formations qualifiantes acceptent que la réussite à ces formations nécessite d'intégrer les principes fondateurs des instruments et d'acquérir des compétences en matière d'administration et de restitution des résultats.
- Lorsqu'une session de formation exige un travail préparatoire à effectuer avant la session de formation (travail préalable tel que détaillé dans les e-mails de confirmation envoyés par le Prestataire), nous nous réservons le droit de refuser la participation à la session de formation si ce travail préalable n'a pas été effectué. Dans ce cas, le participant se verrait proposer un report vers une autre session de formation sous réserve du paiement de frais de report conformément à la clause 5.3.
- Seuls les participants qui se sont acquittés des frais sont autorisés à participer et/ou à observer tout événement ou formation, y compris les ateliers et les activités associées, sauf accord contenu dans les Conditions d'engagement ou accord préalable écrit entre le Client et le Prestataire

## 5.2 CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET PAIEMENT

- Les frais définis dans les Conditions d'engagement sont basés sur la compréhension par le Prestataire des exigences des Clients, tel que cela est défini dans les Conditions d'engagement. Le Prestataire se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires pour :
- le temps passé par l'équipe en cas de retard dû à un acte ou une omission du Client, au taux précisé dans les Conditions d'engagement ;
- le temps passé par l'équipe pour se rendre sur site, au-delà de deux heures, au taux précisé dans les Conditions d'engagement ;
- tout service ou matériel demandé par écrit par le Client et que le Prestataire accepte par écrit de fournir, venant s'ajouter aux services et matériel autorisés dans les Conditions d'engagement, qui feront ensuite partie des Services.
  - Le Prestataire pourra également facturer au Client les dépenses raisonnables engagées afin de fournir les Services, y compris, lorsque cela est nécessaire :
    - le déplacement, l'hébergement et la nourriture ;
    - l'ensemble des produits achetés, des services et des éléments sous-traités mentionnés dans les Conditions d'engagement comme étant nécessaires et facturés séparément des frais indiqués dans les Conditions d'engagement.
  - La Taxe sur la valeur ajoutée, le cas échéant, sera payable par le Client sur l'ensemble des frais et dépenses au taux en vigueur à la date de facturation. Tous les prix indiqués sont Hors Taxe (HT).
- Le Prestataire transmettra au Client une facture des frais et dépens une fois que le Client aura confirmé son acceptation des Conditions d'engagement et qu'un bon de commande aura été transmis. Cette facture est payable par le Client dans un délai de 28 jours à compter de la date de facturation. Si le Prestataire reçoit les Conditions d'engagement moins de 28 jours avant la date de début du programme, le Prestataire émettra une facture pour l'ensemble des frais dus avant le début du programme. Le Prestataire émettra également des factures pour l'ensemble des travaux supplémentaires exécutés et ces factures seront payables dans un délai de 28 jours à compter de la date de facturation.
- Le Prestataire se réserve le droit de facturer au Client les intérêts et coûts de recouvrement conformément à la Réglementation en vigueur.
- Lorsqu'un remboursement est dû à un Client en raison d'une erreur commise par ce dernier, le Prestataire se réserve le droit de déduire les frais administratifs bancaires/de carte de crédit de ce remboursement. Lorsque le remboursement est dû à une erreur commise par le Prestataire, aucune déduction n'aura lieu.

## 5.3. ANNULATION ET REPORT

Sauf condition contractuelle contraire et cas de force majeure dûment justifié, le Prestataire se réserve le droit de facturer les programmes annulés ou reportés par le Client après la signature de la Convention de formation.

Ces frais seront calculés conformément au calendrier suivant et s'ajoutent au coût éventuel de l'ingénierie pédagogique (constructions sur mesure d'un programme) :

- Lorsque **l'annulation est effectuée par le Client**, ces frais seront calculés conformément au calendrier suivant (les pourcentages font référence au coût de la session de formation concernée) à payer en tant que frais d'annulation ou de report :
  - 29 jours ou plus de jours ouvrés avant le début de la prestation : 30% des frais sont exigibles
  - 28 ou moins de jours ouvrés avant le début de la prestation : 50% des frais sont exigibles
  - 15 ou moins de jours ouvrés avant le début de la prestation : 100% des frais sont exigibles
- Lorsque le nombre de participants inscrits est réduit par le Client, les frais d'annulation ou de report, tels qu'ils sont déterminés par le Prestataire conformément aux conditions mentionnées dans les présentes seront facturés.
- Lorsque la **demande de report est effectuée par le client** :
  - Les nouvelles dates doivent être confirmées par écrit dans un délai de deux (2) mois à compter des dates du programme initial ; et
  - Le nouveau programme doit avoir lieu dans un délai de six (6) mois à compter des dates du programme initiales ; et
  - Il incombe au Client de payer le pourcentage applicable des frais tel que mentionné ci-dessus au moment du report et le solde des frais sera facturé et payable conformément à la Clause 3 des présentes.
  - Si le Client ne respecte pas les points ci-dessus des présentes, le Prestataire considérera que le programme est annulé et le Client se verra facturé cent pour cent (100%) des frais du programme.
- Le Client ne peut reporter une inscription qu'une (1) fois et le Prestataire considérera que les inscriptions modifiées au-delà sont annulées et le Client sera redevable de cent pour cent (100 %) des frais.
- En cas d'annulation après un report, les frais de report déjà payés seront déduits des frais du programme mentionnés dans les Conditions d'engagement et le Client sera redevable du solde.



- Lorsqu'un participant (stagiaire) annule son inscription à une formation en intra-entreprise, quelque soit le délai, aucune restitution n'est octroyée.
- Lorsqu'un participant est transféré d'une formation en intra-entreprise à une formation en inter-entreprises, aucun remboursement des frais déjà payés ne sera accordé et le Client se verra facturer les frais applicables aux inter-entreprises, calculés de la manière suivante :
  - Annulation et demande de transfert moins de 15 jours ouvrés avant le début de la prestation : 100% des frais sont exigibles
  - Annulation et demande de transfert entre 15 et 28 jours ouvrés avant le début de la prestation : 50% des frais sont exigibles
  - Annulation et demande de transfert plus de 28 jours ouvrés avant le début de la prestation : Pas de frais supplémentaires exigible, à l'exception des frais de transfert d'un montant de 700 € HT (plus la TVA) – Tarif 2023
- Lorsqu'une formation est divisée en deux sessions (par exemple, lorsqu'il y a une journée de suivi ou lorsque le programme est divisé en une Première partie et une Seconde partie), la date de la seconde partie est liée à une première partie spécifique et, par conséquent :
  - sous réserve de disponibilité de places, un transfert de réservation sur une seconde session autre que celle prévue est possible, mais il donnera lieu à la facturation de frais d'un montant de sept cents euros (700€ HT) (plus TVA), exigibles pour chaque délégué à chaque transfert. Si la seconde partie dure plus d'une journée, le transfert de réservation devra porter sur l'ensemble de la seconde partie et non pas sur un seul jour ;
  - et le participant doit assister à la seconde partie dans un délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle l'inscription transférée aurait débuté, sans quoi la totalité de la formation doit être reprise (en effet, le participant doit s'inscrire à nouveau à la Première partie ainsi qu'à la Seconde partie).
- Afin d'éviter toute ambiguïté, lorsqu'un évènement est reporté, le Client sera responsable du coût d'inscription à ce programme tel que mentionné ci-dessus, en plus des frais de report mentionnés plus haut
- Lorsqu'une session de restitution (programmée avant un atelier ou en tant que session unique) est reportée ou annulée par le participant, le Prestataire se réserve le droit de facturer les frais de report ou d'annulation définis ci-dessus, selon les cas, en fonction des coûts de cette session de restitution.
- Toutes les mesures raisonnables seront prises pour éviter une annulation par le Prestataire. En cas d'annulation par le Prestataire, nous travaillerons avec le client pour reporter le programme à une date convenant aux deux parties

## 6. PAIEMENT

- L'intégralité des frais de formation est exigible 15 jours avant le début de chaque formation. Un acompte de 30% est exigé pour valider l'inscription. Un paiement immédiat par virement ou chèque sera requis pour toute réservation reçue dans un délai de moins de 15 jours précédant la date de début de la formation.
- Pour les particuliers, l'intégralité des frais de formation est exigible à l'issue du délai de rétractation. Un acompte de 30% est exigé pour valider l'inscription. Un paiement immédiat par virement ou chèque sera requis pour toute réservation reçue dans un délai de moins de 15 jours précédant la date de début de la formation.
- Pour les cycles longs, les paiements sont dû à l'issue de chaque module ou session selon un calendrier pré-établi figurant dans la convention ou le contrat de formation. Un acompte de 30% est exigé pour valider l'inscription.
- Lorsque le Prestataire a établi un prix pour un programme en euros (€) ou toute autre devise, le prix sera payé conformément à la devise indiquée sur la facture.
- La TVA est appliquée au taux standard de la France sur l'ensemble des frais de formation inter du Prestataire se déroulant en France, quel que soit le pays où réside le participant. Lorsque des formations ont lieu dans un autre pays de l'UE, la TVA est facturée conformément à la loi applicable dans le pays concerné.
- Le coût de la formation n'inclut pas l'hébergement, le transport et les frais de repas (sauf exception) qui reste à la charge des participants.
- Une indemnité forfaitaire et des intérêts de retard correspondant au taux d'intérêt légal majoré (soit 7,06% au 1er semestre 2023) L'indemnité forfaitaire de 40 € et les intérêts de retard sont dus de plein droit dès le premier jour de retard de paiement quel que soit le délai applicable à la transaction. L'indemnité de 40 € est due pour chaque facture payée en retard. Ces indemnités et pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit
- Lorsqu'un remboursement est dû à un Client en raison d'une erreur commise par ce dernier, le Prestataire se réserve le droit de déduire les frais administratifs bancaires/de carte de crédit de ce remboursement. Lorsque le remboursement est dû à une erreur commise par le Prestataire, aucune déduction n'aura lieu.
- Les règlements pourront être établis par chèque bancaire ou postal à l'ordre **QUALIZO®** dans les délais précisés au devis, la convention ou le contrat de formation. Les règlements seront également acceptés par virement bancaire à notre banque domiciliée BNPPARIBAS, libellés à **QUALIZO®**, Code Banque 30004 guichet 02332, compte n° 00010123566, clé 93.
- Pour les règlements provenant de l'International, le Client procédera à un virement via IBAN : FR76 3000 4023 3200 0101 2356 693. Dans ces trois cas le libellé pour le bénéficiaire devra indiquer le nom de la société Cliente (ou le nom du Client), la référence du dossier (devis ou convention ou contrat). L'inscription de votre règlement à notre crédit confirmera définitivement l'inscription du Client ou de ses préposés

## 7. DROITS DE PROPRIETE RELATIFS AU MATERIEL INCLUS DANS LE COUT DE LA FORMATION

La vente de toute prestation de formation, y compris celles dispensées en distanciel, est soumise à la condition que, le transfert de propriété du Matériel de formation au participant ou à son employeur (selon les cas) n'intervient qu'une fois que le règlement de l'intégralité des frais de participation a été perçu par le Prestataire pour la formation correspondante. Si le paiement n'est pas reçu à la date d'échéance et/ou si un programme de formation est annulé sans rentrer dans le cadre d'application de nos frais d'annulation comme indiqué dans la clause 9, le Matériel de Formation doit être retourné au Prestataire immédiatement. Dans le cas où le Matériel de Formation ne serait pas reçu par le Prestataire, nous demanderons le remboursement du coût du Matériel de Formation, plus les frais de livraison, faute de quoi nous considérerons le coût comme une dette et nous pourrions reprendre possession de tout Matériel de Formation qui n'a pas été payé.

Pour les particuliers, le matériel est transmis à l'issue du délai de rétractation.



## 8. POLITIQUE EN MATIERE DE CHANGEMENT DE DATE INTER ENTREPRISE

- Une fois qu'une formation a été réservée, si un participant souhaite en changer la date, le Prestataire s'efforcera, de donner suite à cette demande ; auquel cas les frais de report suivants seront exigibles et s'élèveront à 30% du coût de la formation (minimum de 100 € HT – TVA de 20%)
- Les demandes de modification de dates d'inscription doivent être impérativement effectuées par écrit.
- Pour toutes les demandes de changement de date d'une formation, la nouvelle date doit être fournie au Prestataire dans un délai d'un (1) mois à compter de la demande de changement de date, sans quoi cette demande ne s'appliquera plus et l'inscription sera réputée annulée. Dans ce cas, les frais d'annulation tels qu'ils sont définis dans la Clause 9 s'appliqueront et les frais, tels qu'ils sont définis dans la Clause 9 ci-dessous seront payables en intégralité à la place des frais de demande de changement de date ci-dessus.
- Lorsqu'une formation est divisée en plusieurs modules (ou session), la date de la seconde partie est liée à une première partie spécifique et, par conséquent :
  - sous réserve de disponibilité de places, un transfert de réservation sur une seconde session autre que celle prévue est possible, mais il donnera lieu à la facturation de frais administratifs de 30% du coût de la formation (minimum 200 € HT – TVA de 20%). Si la seconde partie dure plus d'une journée, le transfert de réservation devra porter sur l'ensemble de la seconde partie et non pas sur un seul jour ; et
  - le participant doit assister à la seconde partie dans un délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle l'inscription transférée aurait débuté, sans quoi la totalité de la formation doit être reprise (en effet, le participant doit s'inscrire à nouveau à la Première partie ainsi qu'à la Seconde partie).
- Lorsque la formation requiert des travaux pratiques, ce travail doit être réalisé dans un délai de douze (12) mois à compter de la fin de la formation.
- Lorsqu'une formation réservée a bénéficié d'une réduction, d'une offre promotionnelle ou de toute autre modalité tarifaire préférentielle, elle ne peut faire l'objet d'un changement de date. Si un participant ne peut être présent à la date de la réservation, il peut, moyennant un préavis suffisant, céder sa réservation au profit d'une autre personne de son organisation, le cas échéant, à condition que cette personne remplisse les critères d'éligibilité de la formation concernée et est en mesure de terminer les travaux préparatoires ou les travaux pratiques requis dans un délai suffisant pour la formation réservée. En cas d'annulation, le coût de la formation réservée ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## 9. POLITIQUE EN MATIERE D'ANNULATION INTER ENTREPRISE

- En cas d'annulation d'une formation **par le Prestataire**, l'intégralité des frais de participation sera remboursée après restitution au Prestataire des documents éventuellement expédiés à l'avance.
- L'annulation **par un participant** de son inscription à une formation donne lieu à la facturation de frais d'annulation calculés comme suit :
  - Annulation reçue par le Prestataire moins de 15 jours avant le début de la formation ou absence du participant : 100% des frais sont exigibles
  - Annulation reçue par le Prestataire entre 15 et 28 jours avant le début de la formation : 50% des frais sont exigibles
  - Annulation reçue par le Prestataire plus de 28 jours avant le début de la formation : aucun frais exigible, à l'exception des frais relatifs à tout document expédié à l'avance
- Toutes les annulations doivent être impérativement effectuées par écrit.
- Lorsqu'une session de restitution (programmée avant un atelier ou en tant que session unique) est reportée ou annulée par le participant, le Prestataire se réserve le droit de facturer les frais de report ou d'annulation définis ci-dessus, en fonction des coûts de cette session de restitution.

## 10. CHANGEMENT DE PARTICIPANT

Un participant peut en remplacer un autre (moyennant le paiement des frais de gestion), à condition qu'il remplisse les critères d'admission et qu'il ait accompli, si besoin, le travail d'étude préalable requis pour la formation.

## 11. RELATION AVEC LES FINANCEURS (OPCO – FAF)

### 11.1 Le Client se charge des relations avec son OPCO

Le Client s'engage à faire une demande de prise en charge à l'organisme financeur bien avant la date de début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et d'en avertir le Prestataire avant le début de la formation.

Si l'organisme financeur prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client et sera à régler au Prestataire, conformément à la section Conditions et Moyens de paiement.

Dans le cas où l'organisme financeur ne prend pas en charge le coût de la formation pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, conformément à la section Conditions et Moyens de paiement.

### 11.2 Le Prestataire se charge des relations avec l'organisme financeur

Le Prestataire propose un service d'ingénierie Formation concernant la formation professionnelle qui consiste à décharger le Client en démarches téléphoniques et administratives et donc un gain de temps précieux.

Cette prestation consiste à donner pouvoir à **QUALIZO®** afin de correspondre en toute autonomie avec l'organisme financeur dont dépend le Client afin de trouver les financements dont il pourrait bénéficier et monter le(s) dossier(s) de financement. Cette prestation sera mise en place dès réception des conventions (ou contrat) de formation signées valant acceptation des présentes Conditions Générales de Vente accompagnées du paiement.

Le tarif de cette prestation est de 80 € HT/dossier et sa base est majorée (entre 20 et 50€/dossier supplémentaire) selon le nombre de dossiers à fournir à l'organisme financeur (tarif 2023)

### 11.3 Subrogation de paiement : règlement intégral au Prestataire de formation

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la subrogation selon l'organisme financeur dont dépend le Client. La subrogation est acceptée sous double conditions d'une part de la validation de prise en charge par l'organisme financeur et d'autre part de la bonne gestion par le Client du dossier (si il en assume la charge). Le Prestataire sera tenu pour responsable si des pièces lui incombant manqueraient pour l'élaboration du dossier complet de financement et devra l'intégralité du prix de prestation.



#### 11.4 Relations entre le Prestataire et l'organisme financeur

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'organisme financeur, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à l'organisme financeur, ou tout autre organisme, qui informera le Prestataire des modalités spécifiques de règlement.

Le Prestataire s'engage également à faire parvenir les certificats de réalisation, à l'organisme financeur, ou tout autre organisme, qui prennent en charge le financement de la dite formation, certificats qui seront faits au rythme de la formation par le Prestataire dans le cas de formation longue.

En tout état de cause, le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'organisme financeur, ou tout autre organisme.

Le Prestataire adressera au Client les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent, selon la périodicité définie à la convention ou le contrat.

En cas de modification de l'accord de financement par l'organisme financeur, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

### 12. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Le Matériel et les produits fournis par **QUALIZO®** sont protégés par des droits de propriété intellectuelle (y compris le droit d'auteur, les marques, brevets et conception) et par une obligation de confidentialité. Sauf exception résultant de la loi ou d'une licence légale, la reproduction, même partielle, de ces produits par tout procédé, sur quelque support que ce soit, de même que son insertion dans une base de données ou un système de recherche automatique, sont strictement interdites. Toute indication inscrite sur les Matériels concernant les droits de propriété intellectuelle (y compris les droits de reproduction et les marques déposées) ne sera pas retirée desdits Matériels, ni rayée, ni modifiée de quelque manière que ce soit.
- Le Client s'interdit de reproduire, de copier, de modifier ou d'adapter le Matériel par quelque moyen ou par quelque procédé que ce soit, ainsi que de l'insérer ou convertir dans un système de stockage ou de recherche automatique d'informations, y compris, mais sans s'y limiter, sur tout support électronique ou informatique.
- le Prestataire engagera des poursuites judiciaires dans les plus brefs délais à l'encontre de toute personne qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle de **QUALIZO®** ou de ses auteurs.
- Le Client reconnaît que le Prestataire, ou les détenteurs des licences concernées, sont les propriétaires exclusifs des Marques, que l'utilisation de celles-ci doit toujours se faire en conformité avec les présentes conditions générales, et qu'il a l'obligation d'en préserver le caractère distinctif et la réputation. Le Client ne doit pas faire usage d'une marque ou d'une dénomination susceptible de créer un risque de confusion avec les marques déposées du Matériel.

### 13. PROTECTION DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE

- le Prestataire s'engage à protéger et à respecter la confidentialité des Clients et des autres utilisateurs et à agir conformément à la loi française sur la protection des données et toute législation applicable en vigueur, qui lui succède, qui le complète ou qui l'amende. Nous vous conseillons de lire notre [Politique de confidentialité](#), car elle vous aidera à comprendre comment nous collectons, utilisons, conservons et traitons de toute autre manière vos données personnelles et autres informations.
- Le Client accepte d'être lié par les Conditions de traitement des données telles qu'énoncées dans l'Annexe figurant dans le présent document, sauf accord contraire écrit entre le Prestataire et le Client.

### 14. RESPONSABILITE

- le Prestataire s'efforcera de prévenir les participants dès que possible si une formation devait être annulé.
- Rien dans les présentes Conditions n'exclut ou ne limite la responsabilité de le Prestataire en cas de décès ou de blessure corporelle causée par la négligence de le Prestataire, ni en cas de fraude de la part du Prestataire, ni pour toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi.
- le Prestataire s'efforcera également de faire en sorte que toute documentations visuelles et le contenu des sessions de formation soit aussi informatives que possible, mais il appartient au client et aux participants de décider in fine si un programme est adapté ou non à leurs besoins.
- Sous réserve des clauses ci-dessus, la responsabilité du Prestataire relative à la prestation de services, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou relevant d'une violation d'une obligation légale ou autre, est limitée aux frais effectivement payés par le client à le Prestataire pour ces services.
- le Prestataire ne peut être tenue responsable de toute perte indirecte ou consécutive, de toute d'activité, de bénéfice, de chiffre d'affaires, de données ou de clientèle, ni du temps de gestion ou de temps de travail des employés du client.
- Toute condition, représentation ou garantie qui pourrait être implicite ou sous-jacente aux présentes Conditions en raison d'un statut, du droit commun ou autre est expressément exclue par les présentes.

### 15. OBLIGATION DE COOPERATION DU CLIENT ET RESPONSABILITE POUR NON-EXECUTION

Le client accepte de coopérer avec nos instructions relatives aux services fournis en vertu des présentes. Nous ne serons pas en violation des présentes Conditions pour tout manquement ou retard dans l'exécution de l'une de nos obligations en vertu des présentes, découlant de ou attribuable : (i) au retard injustifié du client ou son manque de coopération avec nos instructions ; ou (ii) au cas de force majeure, qui comprend (mais sans s'y limiter) des événements imprévisibles ou inévitables, tels que les intempéries, tremblements de terre, incendies, épidémies, pandémies, actes de terrorisme, guerre biologique, déclenchement d'hostilités militaires ou civiles, explosions, grèves, sabotage, interférences ou décrets gouvernementaux, interruption de service due à des opérateurs de télécommunications, problèmes de fournisseurs de services Internet, problèmes d'alimentation électrique ou autres problèmes technologiques. Si le client ne coopère pas en temps voulu avec nos instructions concernant l'exécution des services, nous pouvons prendre des mesures appropriées pour remédier ou atténuer les effets de la non-coopération ou du retard du client, y compris (sans limitation) le report d'une date de formation, l'annulation d'un événement ou d'un engagement, ou la restriction ou le refus d'admission à une formation, un événement ou un engagement.

### 16. RESPONSABILITÉS



Le Prestataire s'engage à respecter l'obligation de moyens qui lui incombe, c'est-à-dire déployer ses meilleurs efforts pour atteindre l'objectif visé. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

## 17. INTUITU PERSONNAE & SOUS-TRAITANCE

**17.1 Sous-traitance :** Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations – auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires – qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité. Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant, mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

Par ailleurs, le cocontractant recourant à la sous-traitance devra veiller à ce que le contrat de sous-traitance ne puisse en aucun cas venir entraver la jouissance paisible du cocontractant ou interférer avec la présente convention.

**17.2 Intuitu personae – Cessibilité du contrat :** Le présent contrat est conclu en considération des compétences des parties. Il est en outre conclu dans le contexte des besoins décrits par les présentes et en considération des équipes des parties.

En conséquence, le présent contrat est incessible par les parties, sauf accord exprès, écrit et préalable du cocontractant.

Les inscriptions aux formations du Prestataire sont donc strictement personnelles. Tout transfert de l'inscription ou mise à disposition des supports de la formation à quelque titre que ce soit est strictement interdit.

## 18. OBLIGATION DE NON SOLlicitATION DES INTERVENANTS

Le Client et/ou le stagiaire s'engagent à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne du Prestataire avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 24 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique aux formateurs vacataires, indépendants, contractuels.

## 19. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée via l'adresse mail suivante : [contact@qualizo.fr](mailto:contact@qualizo.fr) Elle doit mentionner l'objet précis de la réclamation, le nom et la date de la formation, l'impact de la problématique sur le déroulement de la formation. L'auteur doit préciser s'il est le client ou le stagiaire. Une réponse par mail sera adressée sous 48 heures, sauf si la réponse nécessite une investigation.

## 20. EXCLUSIONS

Toute condition, déclaration ou garantie pouvant être sous-entendue dans les présentes Conditions en raison d'un statut, ou officieusement, est expressément exclue, par la présente, dans la plus ample mesure permise par la loi.

## 21. MODIFICATIONS ET CONFLIT

Seules les présentes Conditions sont applicables à la réservation et au déroulement de formations et ce, à l'exclusion de toutes autres modalités et conditions générales. Aucune modification des présentes Conditions ne peut être valide à moins qu'elle ne soit spécifiée par écrit et signée pour le compte du Prestataire par l'un de ses administrateurs. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment sans préavis. Par conséquent, veuillez les consulter régulièrement. Les présentes Conditions ont été mises à jour en mars 2023. En cas de contradiction, les présentes Conditions (telles qu'elles apparaissent sur notre site Web) prévalent sur les conditions stipulées antérieurement par le Prestataire dans son catalogue ou ailleurs.

## 22. RENONCIATION

Le fait, pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 23. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français et vous acceptez d'engager des poursuites judiciaires à notre encontre uniquement auprès des tribunaux français. Le lieu d'exécution du contrat sera la France.

## 24. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si vous souhaitez poser une question, veuillez contacter [contact@qualizo.fr](mailto:contact@qualizo.fr)